

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 novembre 2025**  
~~~~~

SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT (SYDEL).
REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 novembre 2025 à 18h00 en salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 6 novembre 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, M. José MARTINEZ à M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, Mme Florence QUINONERO à M. Thibaut BARRAL.

Excusés

Mme Christine SANCHEZ, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-33, L 2121-21 et L 5211-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°100-2005 en date du 26 octobre 2005 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes au Sydel Pays Cœur d'Hérault ;

VU les statuts du Sydel Pays Cœur d'Hérault.

CONSIDERANT que le nombre de représentants de la communauté de communes au sein du SYDEL est fixé à huit (en référence à la population légale de l'EPCI se situant de 20 000 à 50 000 habitants),

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

CONSIDERANT la dissolution du Conseil municipal de Puéchabon et l'élection d'une nouvelle équipe municipale,

CONSIDERANT dès lors qu'il y a lieu de tirer les conséquences de cette situation et de procéder au remplacement nécessaire au sein Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault,

CONSIDERANT l'intérêt de Monsieur Stéphane SIMON, nouveau Maire de Puéchabon, à siéger au sein Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault, en qualité de suppléant de Mme Béatrice FERNANDO,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée, de procéder à tout moment, au remplacement des organismes extérieurs par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de remplacer Monsieur Xavier PEYRAUD par Monsieur Stéphane SIMON en qualité de suppléant de Mme Béatrice FERNANDO pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault (SYDEL).
Le reste de la liste demeurant inchangé et rappelé comme présentée en annexe.

Transmission au Représentant de l'État N° 3936
Publication le 18 novembre 2025
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 18 novembre 2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20251117-23897-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault (SYDEL)		
1	Jean-François SOTO	Jean-Pierre PUGENS
2	Philippe SALASC	Pascal DELIEUZE
3	Claude CARCELLER	Martine BONNET
4	José MARTINEZ	Daniel JAUDON
5	JP GABAUDAN	David CABLAT
6	Jean-Claude CROS	Jean-Luc DARMANIN
7	Véronique NEIL	Robert SIEGEL
8	Béatrice FERNANDO	Stéphane SIMON